

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Délibération n°2023/06/20-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juin 2023, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 714-21,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Participation aux frais de gestion du Centre de santé du Service universitaire de Santé étudiante (SSE)

Le Conseil d'administration approuve la participation aux frais de gestion du Centre de santé d'un montant de onze euros (11 €) due pour chacun des usagers des établissements partenaires bénéficiant d'une prestation de soin fournie par le Centre de santé du Service universitaire de Santé Etudiante (SSE).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 16

Membres représentés : 11

Fait à Marseille le 20 juin 2023


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

